



En application de l'arrêté du 16 décembre 2024 (NOR : MICE2426148A) modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, paru le 22 décembre 2024, le tarif du caractère (applicable aux annonces non forfaitisées) est fixé à 0,187 euros HT pour l'année 2025. Le tarif d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise.

ENQUÊTES PUBLIQUES

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU BASSIN ANNECIEN

Le SCOT est un document d'urbanisme et de planification intercommunal opposable juridiquement, notamment aux PLU(i). Il a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire du syndicat mixte et des ses partenaires associés. Le projet de SCOT concerne 78 communes membres de la communauté d'agglomération du Grand Anancy et des communautés de communes Fier et Usses, des Sources du Lac d'Anancy du Pays de Cruseilles et de Rumilly Terre de Savoie.

Par arrêté, N°01-2025, en date du 31 janvier 2025, le Président du SCOT du bassin annécien a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de SCOT arrêté par délibération le 2 octobre 2024.

L'enquête publique se déroulera dans les 6 lieux d'enquête publique choisis sur le territoire du SCOT du **lundi 3 mars 2025 à 9h au vendredi 4 avril 2025 à 12h**, soit sur une durée de 33 jours.

Durant toute l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête sur support papier aux lieux listés ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture de ces lieux et en version numérique sur le site internet dédié à l'enquête publique: <https://www.registre-dematerialise.fr/5998>

- **Syndicat Mixte du SCOT du bassin annécien, 18 chemin des Cloches, 74940 Anancy**
 - Samedi 22 mars de 9h à 12h
 - Vendredi 28 mars de 17h à 20h
- **Agglomération du Grand Anancy, 46 Ave des îles, 74000 Anancy**
 - Mercredi 5 mars de 14h à 17h
 - Jeudi 20 mars de 9h à 12h
 - Mardi 1er avril de 9h à 12h
- **Communauté de Communes Fier et Usses, 61 Rte du Stade, 74330 Sillingy**
 - Vendredi 7 mars de 13h30 à 16h
 - Mercredi 19 mars de 9h00 à 12h
 - Lundi 31 mars de 14h à 17h
- **Communauté de Communes des Sources du Lac d'Anancy, 32 Rte d'Alberville, 74210 Faverges**
 - Lundi 3 mars de 9h à 12h
 - Vendredi 14 mars de 9h à 12h
 - Mercredi 2 avril de 9h à 12h
- **Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, 268 Rte du Suet, 74350 Cruseilles**
 - Mardi 4 mars de 14h à 17h
 - Lundi 17 mars de 9h à 12h
 - Jeudi 27 mars de 14h à 17h
- **Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, 3 Pl. de la Manufacture, 74150 Rumilly**
 - Jeudi 6 mars de 9h à 12h
 - Jeudi 13 mars de 14h à 17h
 - Mardi 25 mars de 9h à 12h

Le public pourra consigner ses observations sur le registre papier dans chaque lieu d'enquête aux horaires d'ouverture habituels de ces lieux. Le public pourra également consigner ses observations dans le registre d'enquête au format dématérialisé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5998> et via l'adresse électronique suivante : enquete-publique-5998@registre-dematerialise.fr

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant la même période à Monsieur Philippe NIVELLE, Président de la commission d'enquête publique, au siège de l'enquête : Monsieur le commissaire enquêteur, SCOT du bassin annécien, 18 chemin des cloches, 74940 Anancy.

La commission d'enquête est également constituée de: Membres titulaires : Mme Isabelle FORTUIT, MM. Hugues ASPORD, Dominique MISCIOSCIA, Ange SARTORI et Monsieur Frédéric GOULVEN (Membre suppléant).

Toute information relative au Projet de SCOT ou à la présente enquête publique pourra être demandée durant toute la durée de l'enquête publique à M. le Président du Syndicat Mixte du SCOT du bassin annécien
Par courrier : 18 chemin des cloches, 74940 Anancy
Par courrier électronique : accueil@scot-bassin-annecien.fr
ou par téléphone : 04 50 27 80 77

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dans les mairies de chaque commune membre du SCOT et à la préfecture d'Anancy pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête ainsi que sur le site internet du SCOT du bassin annécien www.scot-bassin-annecien.fr ou <https://www.registre-dematerialise.fr/5998>.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Désaffectation de portions des chemins ruraux dits « de Lapraz » et « de Perreux »
Commune de MIEUSSY

Par arrêté municipal n° 2025-19 en date du 20 février 2025, le Maire de la Commune de MIEUSSY a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de la désaffectation de portions des chemins ruraux dits « de Lapraz » et « de Perreux ».
M. Jacky DECOOL a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur.
L'enquête sera ouverte du **vendredi 21 mars au samedi 5 avril 2025 inclus**.
Pendant cette période, le dossier pourra être consulté à la Mairie de MIEUSSY aux jours et heures habituels d'ouverture, soit les lundis, mercredis et jeudis de 9h à 12h, les mardis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h, le samedi de 8h30 à 11h30 (excepté le samedi 29 mars 2025).
Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de MIEUSSY le samedi 5 avril 2025 de 8h30 à 11h30.
Pendant la durée de l'enquête, des observations pourront être consignées sur le registre de l'enquête ouvert en Mairie ou adressées par courrier à la Mairie « à l'attention de M. le Commissaire enquêteur, Mairie de MIEUSSY, 1 place de la mairie, 74440 MIEUSSY. » ou par courrier électronique à : accueil@mairie-mieussy.com
Le dossier d'enquête est également disponible au format numérique, sur le site internet de la commune : www.mieussy.fr
Le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie, à l'issue d'un délai de 30 jours après la clôture de l'enquête.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE



COMMUNE DE POISY (74330)
Département de la Haute-Savoie

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Procédure prévue dans le cadre de l'instruction de la demande de

Permis d'aménager n°PA07421324X0004 déposée par la SCCV EQ2022

sur un terrain situé au lieu-dit « Gerbassier » et portant sur un projet de création d'un lotissement dénommé « Le Parc Gerbassier » de 3 lots destinés à être bâtis de bâtiments collectifs avec création d'une voie d'accès et de réseaux communs et de réseaux communs

Du 24/03/2025 à 8h30 au 25/04/2025 à 17h00

Conformément à l'arrêté n°2025-029 du 25 février 2025, pendant **33 jours consécutifs, du lundi 24 mars 2025 à 08h30 au vendredi 25 avril 2025 à 17h00**, il sera procédé à une **PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE** organisée dans le cadre de l'instruction de la demande de permis d'aménager n°PA07421324X0004 portant sur le projet de création d'un lotissement de 3 lots destinés à être bâtis de bâtiments collectifs avec création d'une voie d'accès et de réseaux communs sur un terrain situé au lieu-dit « Gerbassier » et comportant une étude d'impact au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement. Ce projet, soumis à évaluation environnementale après examen au cas par cas, a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale rendu le 18 février 2025 et mis en ligne sur le site internet de la commune (<https://www.poisys.fr>) le 21 février 2025.

Pendant toute la durée susmentionnée de participation du public par voie électronique :

- Le dossier soumis à participation du public par voie électronique, et comprenant notamment la demande de permis d'aménager, la décision n°2023-ARA-KKP-4571 du 10 août 2023 et la décision confirmative n°2023-ARA-KKP-4652 du 23 octobre 2023 de la préfète de région Auvergne Rhône Alpes soumettant le projet à évaluation environnementale à la suite d'un examen au cas par cas, l'étude d'impact du projet et son résumé non technique, les avis rendus sur le projet et notamment l'avis rendu par l'autorité environnementale (MRAe) sur l'étude d'impact, le mémoire en réponse du maître d'ouvrage, la mention des textes qui régissent la participation du public par voie électronique et l'indication de la façon dont cette participation s'insère dans la procédure administrative relative au projet, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de la participation du public par voie électronique et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation, la mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet dont le maître d'ouvrage a connaissance et la mention relative à la procédure de débat public ou de concertation préalable sera consultable sur le site internet dédié, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6029>.

- Les observations, propositions et questions du public se feront uniquement par voie électronique sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6029> ou sur l'adresse électronique suivante : ppve-6029@registre-dematerialise.fr.

- Un poste informatique sera mis à la disposition du public afin de permettre un accès au dossier sous format dématérialisé et au registre dématérialisé, aux jours et horaires habituels d'ouverture, dans le lieu suivant :

o Mairie de Poisy, au 75 route d'Anancy, 74330 POISY.
Jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie de Poisy (hors jours fériés ou jours de fermeture exceptionnelle) :
o Lundis, mardis, mercredis, jeudis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
o Vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

- Une consultation du dossier en format papier sera également possible en Mairie de Poisy, à l'adresse et aux jours et horaires habituels d'ouverture susmentionnés.

- Le dossier pourra également, sur demande établie conformément aux dispositions de l'article D.123-46-2 du Code de l'Environnement, être mis en consultation en format papier dans l'espace France Services Fier et Usses situé 13 bis route de Choisy, 74330 La Balme-de-Sillingy.

A compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique et pendant toute la durée de cette procédure, des renseignements sur le dossier peuvent être demandés auprès de Madame DURAND-TERRASSON Estelle – Responsable du service Aménagement de la Mairie de Poisy, par écrit à l'adresse électronique suivante : amenagement@poisy.fr.

La personne responsable du projet est la SCCV EQ2022, représentée par Monsieur MACHADO Thomas, domiciliée 46 avenue Gambetta, 74000 ANNECY.

Les observations et propositions déposées par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision seront rendus publics au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, par voie électronique sur le site internet de la commune de Poisy (<https://www.poisys.fr>).

A l'issue de la procédure de participation du public par voie électronique, une décision sera prise sur la demande de permis d'aménager n°PA07421324X0004, l'autorité compétente pour statuer par arrêté étant le Maire de la commune de Poisy, Monsieur Pierre BRUYERE domicilié en cette qualité, à la Mairie de Poisy, 75 route d'Anancy, 74330 POISY.

Le Maire, Pierre BRUYERE

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

CRÉATIONS/CONSTITUTIONS

Constitution SAS

Par ASSP en date du 23/02/2025, il a été constitué une SAS dénommée : **MOTOCROSS DIGITAL SERVICES**

Siège social : 5, rue de l'Industrie 74000 ANNECY **Capital** : 1000 € **Objet social** : La Société a pour objet social, en France et à l'étranger, directement ou indirectement : - l'étude, la recherche, la conception, la réalisation, la création (graphique, publicitaire ou autres), le développement, la production, la post-production, la localisation, la direction, la diffusion, l'édition, la promotion, la scénarisation d'interactivité de tous produits et œuvres multimédias, audiovisuels, de reproduction de l'image et du son (nommément mais non limitativement la mise en scène, montage, direction photo, lumière, effets...) sous quelque forme que ce soit et par quelque moyen que ce soit, dont notamment mais non restrictivement : tous programmes et logiciels informatiques de traitement de données ou de contenu, dessins animés, produits et/ou programmes télévisuels et cinématographiques, jeux vidéo, livres et autres supports, logiciels de jeu, logiciels éducatifs et culturels, consoles de jeu, ordinateurs actuels et futurs et plus généralement tous les produits se rapportant directement ou indirectement à l'art musical, littéraire, cinématographique et télévisuel - interactif ou non, sur tout support et à travers tout mode de communication actuel ou futur (outils interactifs, jouets, séries animées, techniques d'effets spéciaux, intelligence artificielle, robotique, réalité virtuelle), - l'achat, la vente et d'une manière générale, le négoce sous toutes ses formes, à l'importation comme à l'exportation, par voie de location ou autrement, de tous produits, matériels, accessoires et services en liaison avec ce que dessus ; - l'étude, la recherche, la prise, l'acquisition, sous toutes formes, l'apport, le dépôt et l'exploitation directe de tous brevets, marques et procédés ainsi que l'acquisition, la concession, l'apport et l'exploitation de toutes licences, procédés ou brevets entrant directement ou indirectement dans le cadre de l'objet social ; - le développement, la fourniture et la commercialisation de toute plateforme de e-commerce, de toute market place et de tout réseau de communication destiné à tout marché et notamment à l'industrie du jeu vidéo, ainsi que de tout service associé à une telle plateforme, market place ou réseau de communication ; - l'organisation et l'animation de tout type d'événement (hors spectacle vivant) ou de compétition de jeux vidéo dit « e-sport », en ligne sur Internet ou en la présence physique des participants, la gestion des droits à l'image, l'achat, la location, la cession et la mise à disposition de matériel e-sport, l'achat, la location, la cession et la mise à disposition d'une salle dédiée à l'e-sport ; - et, plus généralement, toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières y compris toute activité de conseil se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation, l'extension ou le développement sous quelque forme que ce soit. La Société peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet. **Président** : la société Virtual MX SAS située 5, rue de l'Industrie 74000 ANNECY immatriculée au RCS de ANNECY sous le numéro 940421845 **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément** : À l'exception des Transfert de Titres entre associés, tout Transfert de Titres à quelque titre que ce soit, et alors même que ce Transfert ne porterait que sur la nue-propriété ou l'usufruit des Titres, doit être autorisé préalablement par la collectivité des associés statuant à la majorité des DEUX TIERS (2/3) des droits de vote détenus par les associés disposant du droit de vote, présents ou représentés, étant entendu que l'associé cédant prend part au vote. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de ANNECY.

NOMINATION - TRANSFERT - MODIFICATION - MOUVEMENT

HEDONIST BARISTA

SARL unipersonnelle
au capital de 1500 €
Siège Social : **160 RUE LAMARCK
75018 PARIS 18**
901507186 RCS de PARIS

Par AGE du 01/01/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 4 RUE DES BENJAMINS 74960 ANNECY, à compter du 01/01/2025.
Gérance : DUVAL FRANCK 4 RUE DES BENJAMINS 74960 ANNECY
Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS de ANNECY

ACM FOOD

SASU au capital de 1000 €
Siège Social :
38, rue Sainte-Catherine
74130 BONNEVILLE
930987730 RCS de ANNECY

Par AGE du 07/02/2025, il a été décidé de nommer nouveau président M. GARES Mohamed demeurant 133, rue Dominique Cancellieri Chez Mr GARES Yassine, Appartement 83 74700 SALLANCHES, à compter du 07/02/2025 en remplacement de M. GARES Mohamed Ben Ali demissionnaire.
Mention au RCS de ANNECY

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Marion BATISSE, Notaire à ANNECY (74000), le 17 février 2025, Monsieur Michel Joseph Stéphane FALCONNAT et Madame Jocelyne Marie Louise GAUDEL, son épouse, demeurant ensemble à SILLINGY (74330) 3417 route de Clermont, mariés à BELLEGARDE-SUR-VALSERINE (01200), le 29 mars 1974, sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.
Opposition à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier de justice, auprès de Maître Marion BATISSE, Notaire à ANNECY, 1 rue Paul Cézanne.
Pour avis et mention.

DISSOLUTIONS LIQUIDATIONS/ CESSATIONS

YOURHEA

SARL unipersonnelle
au capital de 1000 €
Siège Social : **320 RUE DES
SORBIERS SITE ECONOMIQUE DES
LACS 74300 THYEZ**
979750486 RCS de ANNECY

L'associé unique, en date du 24/02/2025, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme RENDA EMILIE 585 RUE DU COIN 74970 MARIIGNIER pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 24/02/2025
Radiation au RCS de ANNECY

CONSILIIUM VILICUS OPERIS

SAS au capital de 5000 € Siège social :
124 ROUTE DES MOLASSES 74540
ALBY-SUR-CHÉLAN RCS ANNECY
949569487

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 03/02/2025 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, M DUARD Jean-Yves demeurant 124 Route des molasses 74540 ALBY-SUR-CHÉLAN pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 03/02/2025 .
Radiation au RCS de ANNECY.

SAIGON PTK PHAN SASU au capital de 10.000 € 60 Clos de l'Orée du Bois, 74950 SCIONZIER,

980 222 996 RCS Anancy.
L'associé unique a décidé, le 31/10/2024, la dissolution anticipée de la société, à compter du 31/10/2024, désigné en qualité de liquidateur Mme PHAN THI KIEU demeurant 60 Clos de l'Orée du Bois, 74950 SCIONZIER et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège social de la société.
Mention en sera faite au RCS de Anancy.

CONTACTEZ NOUS POUR VOS ANNONCES LÉGALES

0 825 27 01 74 Service 0,05 € / min + prix appel

annonces@lemessengerpublicite.fr